

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les départements Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

Directeur : ALFRED REBOUX. AGENCE SPÉCIALE A PARIS, RUE NOTRE DAME-DES-VICTOIRES.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, n° 7, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Étienné 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C^o, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 1^{er} MAI 1891

LE PREMIER MAI A ROUBAIX

La matinée

Cinq heures. — Un ciel brumeux, couvert de nuages. Dans les rues empoussiérées, très peu de monde encore. Peu à peu la circulation s'établit : de nombreux groupes d'ouvriers se rendent plus ou moins au travail, comme de coutume. Rue de la Gare, on chante les Trente jours.

Dès la première heure circulent dans les rues des patrouilles de cuirassiers et de fantassins ; il s'agit de disperser les rassemblements qui se forment autour des écoles, dans le but sans doute d'intimider ceux qui arrivent au travail.

A cinq heures et demie, il y a bien deux cents personnes sur la Grand-Place, assistant avec curiosité aux mouvements de troupe.

A six heures, le général Bidoz, M. Julien Lagache, maire de Roubaix, M. Barroyer, commissaire central, et Corbière, lieutenant de gendarmerie, se trouvent à la mairie. Les bureaux de l'intendance militaire sont installés Hôtel du Commerce, rue Neuve.

On attend, d'un moment à l'autre, un escadron du 19^e chasseurs à cheval, venant de Lille ; d'autre part, à cinq heures, un escadron de cuirassiers est parti pour Lannoy et une patrouille se dirige vers Watrelles où travaille une bonne partie de la population ouvrière. On annonce, de Croix, que personne ne travaille aux Anglais.

Huit heures. — Un soleil pâlot se montre parfois à travers les nuages. De nombreux groupes d'ouvriers et d'ouvrières, habillés endimanchés, se promènent tranquillement dans le centre, rue de la Gare, rue de l'Alma, Grand-Place, Grand'Rue. Aucun attroupement. Le poste du 1^{er} de ligne, à la Gare, déjeune avec un appétit qui fait plaisir à voir. Un quart d'heure plus tard, des patrouilles d'infanterie et de cavalerie, conduites par des gendarmes, se portent à la Grand-Place dans diverses directions pour protéger, après le déjeuner, le rassemblement de la rue de la Gare, dans les établissements où l'on ne chôme pas.

Le ciel s'assombrit toujours. A neuf heures et demie, la pluie tombe.

Aux ateliers

Vérification faite des rentrées de six heures, on peut évaluer à plus d'un tiers le nombre des ouvriers qui travaillent. La situation générale est à peu près la même : les peignages sont presque au complet ; dans les filatures, la préparation seule travaille ; dans les tissages très peu de rentrées. Cependant plusieurs grands établissements de tissage et filature ont vu arriver leur personnel absolument au complet.

De ce, de là, les ouvriers sont entrés à six heures, puis ne sont plus revenus après le déjeuner. Ailleurs, ils ont demandé la permission pour toute la journée, ce qui leur a été accordé. Dans d'autres encore, il a été décidé que tout le monde travaillerait.

Dans un établissement de la rue d' Mouvaux, on a voulu empêcher, à 8 h. 12, les ouvriers de reprendre leur travail ; dix seulement se sont laissés intimider.

A neuf heures 1/2, la situation était, à peu de chose près, la même qu'à six heures.

Avant la manifestation

Sur le coup de 10 heures 20, le 3^e escadron de chasseurs à cheval arrive par la rue de Lille et la rue Neuve. La foule fait la haie pour les voir passer ; il est placé sous les ordres du capitaine Le Villain.

Plus approche l'heure de la manifestation et plus le public est nombreux, particulièrement dans la rue de la Gare et dans les rues adjacentes, surtout dans la rue de l'Alma. Le 3^e escadron de chasseurs à cheval fait halte et mène à terre ; chevaux et fourgons sont abrités dans les anciens magasins de M. Valentin.

Les trottoirs sont envahis ; la cohue est moins forte cependant que l'année dernière. Mâle la rue de la Gare a un caractère spécial, avec les innombrables parapluies tendus qui forment un ensemble peu décoratif, et la file de filaires rangés le long du Grand-Café. Camions et tramways circulent comme d'habitude.

Il est onze heures, les tramways commencent à se garer ; et la pluie, comme dit la chanson, tombe toujours.

Rue Vallon

Dès huit heures du matin, la rue Vallon présente une certaine animation. De nombreux ouvriers entrent dans le local d'Avénir ; d'autres, au contraire, au abord, et dans les rues voisines ; on remarque beaucoup de femmes.

Trois transparents conviennent fenêtres du premier étage ; Le premier porte l'inscription suivante en lettres rouges :

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

Sur le deuxième, on lit :

« Le Congrès international de Paris, 1889, approuvé par les Congrès nationaux de Lille et de Calais, 1890 : »

« 8 heures de travail ; »
« 8 heures d'études ; »
« 8 heures de repos. »

Le troisième transparent remplit le troisième transparent :

« Le socialisme n'a que deux sortes d'ennemis : »
« Les ignorants qui ne le comprennent pas et les bourgeois parasites qui, eux, le comprennent trop. »

Peu à peu l'animation devient plus grande. A dix heures, il y a beaucoup d'ouvriers dans la rue ; les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

Quelques agents de police sont mêlés à la foule ; ni gendarmes, ni soldats, on entend dire de tout côtés : « C'est drôle, on ne voit pas la troupe ; d'ailleurs, tout ce monde est relativement calme ; on voit déjà que la manifestation sera des plus pacifiques. »

Pendant la réunion, qui a lieu à dix heures et quart, on entend d'applaudissements et acclamations. Les groupes arrivent en chantant ; on les applaudit. La plupart pénètrent dans le local.

« Les ouvriers de Roubaix espèrent, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien appuyer leurs desiderata par des pouvoirs publics. »

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.

M. le Maire répond qu'il transmettra les demandes des ouvriers à l'administration et qu'il ajoutera qu'il en sera fait ce qu'il pourra. Il ajoute qu'il en sera fait ce qu'il pourra.